

**Statut de protection : Mixte****Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)****Non obligatoire**

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (\*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

**Sommaire du code du SCIAN :**

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la recherche et le développement expérimental en sciences physiques, en sciences de la vie et en génie, en électronique, en informatique, en chimie, en océanographie, en géologie, en mathématiques, en physique, en environnement, en médecine, en santé, en biologie, en botanique, en biotechnologie, en agriculture, en pêcheries, en foresterie, en pharmacie, en médecine vétérinaire et en disciplines connexes.

**Exemples inclus :**

- agriculture, laboratoires de recherche et développement en\*
- bétail, service de recherche et développement en\*
- biologie, laboratoires de recherche et développement en
- biotechnologie, laboratoires de recherche et développement en
- chimie, laboratoires de recherche et développement en
- électronique, laboratoires de recherche et développement en
- entomologie, laboratoires de recherche et développement en
- environnement (pollution), laboratoires de recherche et développement en
- équipement informatique et connexe, recherche et développement
- fermes expérimentales\*
- foresterie, laboratoires de recherche et développement en
- génétique, laboratoires de recherche et développement en
- géologie, laboratoires de recherche et développement en
- ichtyobiologiste (biologiste spécialisé dans l'étude des poissons), service d'
- laboratoires de développement expérimental et de recherche en chimie d'acide nucléique
- laboratoires de développement expérimental et de recherche en nanobiotechnologie

- laboratoires de développement expérimental et de recherche en techniques d'analyse de l'AND (p. ex., microréseaux)
- laboratoires de recherche et développement industriels (sauf les essais)
- laboratoires de recherches et développement industriels en alimentation
- laboratoires et services de recherche et développement en génomique et protéomique
- laboratoires et services de recherche et développement en médecine (sauf clinique)
- laboratoires et services de recherche et développement en science physique
- laboratoires, recherche et développement physique
- mathématiques, services de recherche et développement en
- médecine vétérinaire, laboratoires de recherche et développement en\*
- observatoires, astronomiques
- océanographie, laboratoires de recherche et développement en
- pêcheries, laboratoires de recherche et développement en\*
- pharmacie, laboratoires de recherche et développement en
- réacteurs pour recherche nucléaire, opération de
- recherche et développement bactériologique, laboratoires de
- recherche et développement dentaire, laboratoires de
- recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie
- recherche et développement en techniques d'horticulture ou de botanique
- recherche et développement, laboratoires ou services, en génie
- recherche et développement, laboratoires ou services, en sciences de la vie
- recherche et développement, laboratoires ou services, en sciences physiques
- santé (p. ex., cancer, paralysie cérébrale), laboratoires de recherche et développement en
- services de recherche et développement en photonique
- services de recherche sur la pollution
- télécommunication, recherche et développement

**Exclusions :**

- activités de recherche et de développement relativement à du matériel aérospatial lorsque ces activités sont effectuées par des établissements appartenant aux entreprises qui fabriquent ce matériel (voir 336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces)
- effectuer des essais cliniques en laboratoire pour les médecins (voir 621510 Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques)
- essais physiques, analyses chimiques et autres tests analytiques (voir 541380 Laboratoires d'essai)
- tests de laboratoire pour les vétérinaires (voir 541940 Services vétérinaires)

**Remarques :**

- aucunes

**Entrée en vigueur :** 1er janvier 2020**Date de publication :** 1er janvier 2020